

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : 19<sup>ème</sup> Montée de démonstration de Châteauneuf.....  
Date de la manifestation : 14 juin 2026 .....  
Organisateur administratif : ASA du Forez.....  
Organisateur technique : Hugo DESARMAUX .....  
Lieu de la manifestation : Châteauneuf .....  
Visa Ligue n° ..... délivré le .....  
Permis d'organisation FFSA n° ..... délivré le .....

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée (*Evelyne LAPALUS – licence N° .....*)
- Chef de poste à l'arrivée (*A définir*)
- Commissaire technique (*Gérard Jouvhomme – licence N°.....*) *obligatoire uniquement en cas de participation de voitures de compétition.*
- Médecin

### 1.2. HORAIRES

- Ouverture des engagements le 21/02/26 à 00 heures
- Clôture des engagements le 07/06/26 à 00 heures.
- Publication de la liste des engagés le 10/06/26 à 12heures.
- Accueil des participants le 13/06/26 de 14 heures à 18 Heures
- Vérifications administratives le 13/06/26 de 14 à 18 heures et le 14/06 de 7 à 8h
- Vérifications techniques le 13/06/26 de 14 à 18 heures et le 14/06/26 de 7 à 8h
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 15/06/26 à 8h10 à Mairie de Châteauneuf
- Briefing des concurrents le 14/06/26 à 8h20 à Mairie de Châteauneuf
- Démonstration le 14/06/26 à 8h45
- La journée comportera deux phases :

- **La phase d'essais** : cette phase s'étendra de 8h45 à 12h le 15 juin 2025, chaque concurrent, pourra effectuer 2 montées d'essais, cette période a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec le parcours
- **La phase de démonstration** s'étendra de 14h00 à 18h00 le 15 juin 2025.

Chaque concurrent, pourra effectuer 2 (ou 3 facultatives selon le déroulement de la journée) montées de démonstrations.

Tout débordement constaté par les commissaires mis en place sur l'ensemble du parcours pourra amener le directeur de la manifestation à exclure le ou les concurrents peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours.

- Remise des trophées le 14/06 à 18 heures

**La remise des souvenirs** aura lieu sur invitation à la **salle du château du mollard à Châteauneuf** à partir de 18h le 15 juin 2025.

### 1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 juin 2026 de 14 à 18 heures, lieu Château du Molard et le 14 juin 2026 de 7 à 8h à la Mairie de Chateauneuf

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 13 juin 2026 de 14 à 18 heures, lieu Château du Molard et le 14 juin 2026 de 7 à 8h à la Mairie de Chateauneuf.

**La demande d'engagement s'accompagne obligatoirement des photos du véhicule concerné (intérieur + extérieur).**

Lors de sa présentation aux vérifications, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire
- Son titre de participation de roulage libre routier (disponible sur [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org))
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Attestation d'assurance
- Carte grise du véhicule engagé
- **Casque réglementé CE (à compter de 2025)**
- **Titre de participation (à compter de 2025) (disponible sur [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org))**
- **Vêtements FIA (véhicule de compétition possédant un passeport) ou longs (véhicule de série sans arceau) (à compter de 2025)**

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications techniques portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques (Les pneus « slicks » étant strictement réservés aux véhicules de compétition)
- Vérifications du niveau du liquide de frein, de la fixation de la batterie et de l'isolation de la borne + 12V
- Ceintures de sécurité ou harnais obligatoires pour les véhicules en étant équipé à l'origine.
- Un extincteur à poudre (minimum 1 kg date de péremption valable) **correctement fixé** et facilement accessible sera obligatoire.
- **2 personnes identifiées majeures maximum par véhicule**
- **Le port du casque est obligatoire pour le conducteur et son passager éventuel.**

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement.

## ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

**3.1.** Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 8, allée de l'octroi, 42800 Chateauneuf jusqu'au 7 juin 2026 à 00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 122 €, 142€ avec passager.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement.

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

**TEAM CHEYENNE 8 Allée de l'Octroi 42800 CHATEAUNEUF**

**Le montant des droits d'engagement est fixé à 122€ pour un conducteur et à 142€ pour un conducteur et son passager (unique et nominativement identifié auprès de l'organisateur).**

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation à l'ordre du Team Cheyenne et **des photos obligatoires**.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les documents et les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Le participant engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme (60%) restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement signifié après le lundi 9 juin 2025.

Les droits d'engagement comprennent :

- Les numéros des véhicules
- Le repas pour **une** personne non déductible (deux en cas d'engagement concurrent + passager).
- Les autocollants
- Les cadeaux, trophées et souvenirs

**Pour les accompagnateurs, des repas pourront être servis au prix de 20 €** (uniquement sur réservation sur le bulletin d'engagement). Pas de vente de repas en dehors du bulletin d'engagement.

Seuls les accompagnateurs inscrits au repas et participants seront autorisés à se présenter à la remise des prix à 18 h.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

- Tout véhicule immatriculer, conforme et en adéquation avec le code de la route

- Véhicule de courses homologués disposant d'un passeport technique validé FFSA/FIA (PTN/PTH)

### 4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 2

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration :  oui  non

Une équipe d'extraction est-elle présente ?  oui  non

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

## 6.2. PARCOURS

Départ : (lieu) Croisement des routes de Sainte croix (D30) et route de Rochebrune (42800 Châteauneuf)

Arrivée : (lieu) 2,2km plus loin

Pente moyenne : 3,05

Longueur du parcours : 2,2km

Largeur du parcours : 6m

Nombre de montées : 6 si possible

Nombre de postes de commissaires : 9

Nombre de commissaires : 15

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 extincteur poudre ABC

## ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable)      Aucune .....

Publicité optionnelle    Aucune .....

## ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 14 juin 2026 à 18h heures à Château du Molard

*Identique à l'ensemble des participants*

## ADDITIF 2026

**LA « MONTEE HISTORIQUE DE CHATEAUNEUF » DEVIENT « LA MONTEE DE DEMONSTRATION DE CHATEAUNEUF » EN RAISON DES VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER.**

**CHAQUE PARTICIPANTS, CONDUCTEUR ET PASSAGER, DEVRONT SE MUNIR D'UN « TITRE DE PARTICIPATION DE ROULAGE LIBRE ROUTIER (TPRLR) » A REGLER SUR LE SITE DE LA FFSA DES LORS DE LA PARUTION DE L'EVENEMENT AU CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (APRES VALIDATION EN PREFECTURE).**

**VALEUR D'UN TPRLR : 23€**

**CHAQUE PASSAGER D'UN VEHICULE DE COMPETITION DEVRA SE MUNIR DE L'ENSEMBLE DE SES EQUIPEMENTS FIA VALIDE.**

**CHAQUE PASSAGER D'UN VEHICULE DE SERIE DEVRA SE MUNIR DE VETEMENTS RECOUVRANT L'INTEGRALITE DU CORPS (BRAS ET JAMBES) AINSI QUE D'UN CASQUE NORME CE. TOUT MANQUEMENT MENERA A L'INTERDICTION DE PRENDRE LE DEPART. EVENEMENT SUIVI ADMINISTRATIVEMENT PAR L'ASA DU FOREZ.**

	<u>Voitures de compétition</u>	<u>Voitures de série</u>
<b><u>Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, sont interdits.</u></b>		
<b><u>Casque</u></b>	<b><u>Homologué ou ayant été homologué aux normes FIA ou SNELL. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé :</u></b>	<b><u>A minima norme CE. Le casque intégral avec visière est obligatoire s'il n'y a pas de pare-brise totalement fermé ;</u></b>
<b><u>Sous-vêtements (tee-shirts manches longues)</u></b>	<b><u>Homologué ou ayant été homologué aux normes FIA</u></b>	<b><u>Vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.</u></b>
<b><u>Chaussures</u></b>	<b><u>Homologuées ou ayant été homologuées aux normes FIA</u></b>	
<b><u>Combinaison</u></b>	<b><u>Ignifugée homologuée ou ayant été homologuée, aux normes FIA</u></b>	
<b><u>Gants</u></b>	<b><u>Homologuées ou ayant été homologuées aux normes FIA</u></b>	
<b><u>RFT / HANS</u></b>	<b><u>Voir tableau des équipements de sécurité voitures</u></b>	